

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 Juillet à 14h30, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M. Gérard Blanc, M. Vincent Labarthe, M. Alfred Terlizzi, M. Christophe Proença, Mme Caroline Mey Fau, M. Serge Rigal.

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques (service du Département), Mmes Perrine Laporte et Catherine Le Rouzic (en visio), M. Geoffrey Cros (services de la Région), Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte

Étaient excusés : M. Philippe Lasvaux, Mme Piqué, Mme Lasfargues

Est élu secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

Nombre de délégués titulaires : 8

suppléants : 0

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 16 Juin 2023

Date d'affichage : 16 Juin 2023

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 3 avril 2023.

1.2 Acte de prise de fonction du nouveau délégué suite à une démission

Suite à la démission du conseil municipal de Jean-Luc Mejecaze, acceptée par madame la sous-préfète en date du 16 Mars 2023, le conseil municipal a élu M. Gérard Blanc en tant que nouveau délégué titulaire au syndicat mixte du grand site, à l'occasion de la réunion du 17 avril.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents acte la prise de fonction de M Blanc.

1.3 Rapport sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, dans le cadre de ses délégations, la présidente a :

- Attribué la commande de caméras de comptage véhicules et piétons à l'entreprise Affluences pour un montant de 21 920 € HT pour remplacer les compteurs et fiabiliser la mesure de l'engorgement de la vallée lors des pics de fréquentation,
- Confié les travaux d'installation et branchement des caméras de comptage à l'entreprise 2EFR pour un montant de 3 768 € HT,
- Confié les travaux de sécurisation provisoire de la balustrade du parvis du sanctuaire à l'entreprise RTS pour un montant de 2 592 € HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la présidente.

1.4 Convention de partenariat 2023-2025 concernant Flux vision avec Lot tourisme

Depuis 2021, le syndicat mixte adhère au dispositif flux vision tourisme par le biais d'une convention de partenariat avec l'agence de développement touristique du Lot. Ces données sont complémentaires aux données fournies par les autres outils d'observation (compteurs routiers, parkings du site...). Elles sont traitées par Lot tourisme et restituées sous forme de rapport annuel, partagées au sein de la commission observation puis au conseil syndical.

Le coût passerait de 2 500 à 3 800 € par an, il comprend l'acquisition des données auprès d'Orange. Le travail d'analyse n'est pas par Lot tourisme.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- D'adhérer au dispositif Flux Vision Orange pour la période 2023-2024,
- De participer à hauteur de 3 800 € par an à l'acquisition de ces données qui seront analysées par l'ADT,
- D'autoriser la présidente à signer la convention correspondante avec l'ADT et d'inscrire ces crédits au budget 2023.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Patrimoine emblématique

Accord cadre de maîtrise d'œuvre : étude stratégique et travaux de restauration du sanctuaire

Dans le cadre de la rencontre de Mai 2022 entre le diocèse, les collectivités et monsieur le Préfet, les différentes parties se sont entendues sur une méthode de travail pour esquisser ensemble le devenir du sanctuaire avant d'engager sa restauration. Une étude stratégique permettra de mettre à plat les ambitions et besoins de chacun, d'étudier les scénarios de valorisation de la collection d'art sacré, les scénarios de restauration avant de déterminer un programme de travaux.

A l'issue de la consultation lancée le 27 avril, 3 équipes pluridisciplinaires ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour, avant le conseil syndical. Le rapport d'analyse sera exposé en séance.

L'analyse des offres des entreprises a conduit la commission d'appel d'offres à retenir le groupement piloté par Gaëlle Duchêne pour un montant de 91 965 € HT, en respectant l'estimation globale initiale pour la phase étude stratégique qui était de 100 000 € HT.

La réunion de lancement serait programmée en septembre. Il est convenu que 2 élus de chaque collectivité suivront le dossier en siégeant au comité de pilotage.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer le marché avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est Gaëlle Duchêne pour un montant de 91 965 euros HT,
- et de solliciter le soutien de la DRAC à hauteur de 40 % du montant HT pour ce qui est des prestations relatives à la dimension patrimoniale (mise à jour du diagnostic sanitaire et définition du programme de travaux de restauration).

Compte-tenu de la pauvre base de données existante et des besoins pour le projet, il y a lieu de faire réaliser en amont du diagnostic sanitaire des relevés en plans et coupes des bâtiments, complémentaires à ceux réalisés sur le parvis l'automne dernier. Il est proposé au conseil syndical :

- de confier sur la base des besoins exprimés par le maître d'œuvre retenu, une mission de relevé.

* * *

Travaux urgents sur le secteur du parvis du sanctuaire - Restauration des balustrades

Plusieurs principes de restauration des balustrades sont envisagés et doivent faire l'objet de prototypes pour que le bureau de contrôle, maçon et serrurier apportent leurs expertises avant de déterminer le parti pris de restauration retenu. Cette phase prototype n'était pas prévue initialement. Elle s'élève à 8 520 euros HT pour la maîtrise d'œuvre, la serrurerie et la taille de pierre. Le devis du bureau de contrôle est en cours.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

- de valider le lancement de la phase prototype et avant-projet,

- et de solliciter pour cette phase étude complémentaire le soutien de la DRAC à hauteur de 50% du montant HT, soit 4260€.

Les prototypes sont prévus pour cet été.

* * *

Travaux de restauration des vitraux de la chapelle Sainte Anne et de la crypte

Les vitraux de la chapelle Sainte Anne sont endommagés, ceux de la crypte ont besoin de légères réparations. L'enveloppe est inscrite au budget primitif 2023, mais la demande de subvention n'a pas fait l'objet d'une délibération. Dans la mesure où ces bâtiments sont des monuments historiques classés, le soutien de la DRAC peut être sollicité.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'engager les travaux de réparation des vitraux de la crypte Saint Amadour et de la chapelle Saint Anne pour un montant de 2 700 € TTC,
- et de solliciter pour ces travaux d'entretien de monument historique le soutien de la DRAC à hauteur de 50% du montant HT, soit 1 350 €.

* * *

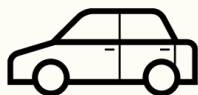
2.2 Observatoire du site

Le bilan de la fréquentation touristique 2022 présenté lors de la réunion de la commission observation du 27 avril dernier est annexé au présent rapport. Quelques éléments seront présentés en séance.

Les compteurs piétons, outils d'observation complémentaires, sont en place depuis quelques semaines. Le syndicat peut désormais enrichir ses analyses de la fréquentation en observant les flux piétons, leur répartition dans le temps et dans l'espace à l'échelle de la boucle de découverte. Une première analyse réalisée sur le week-end de l'Ascension, période comparable en certains points à la haute saison, sera présentée en séance.

Les caméras de comptage mixtes sont en place depuis peu. Une à chacune des deux entrées de la vallée pour aider les équipes de terrain dans la gestion des pics de fréquentation, et évaluer les phases d'engorgement du site classé. Une dernière dans la cité médiévale permet d'évaluer la fréquentation piétonne.

Les champs d'observation du tableau de bord sont actuellement les suivants :



Flux et mobilités :

Suivi des flux internes et externes



Fréquentation :

Suivi de la fréquentation, des volumes, et des profils de visiteurs



E-réputation :

Qualité des sites de loisirs et de découverte



Zoom et analyses :

Analyses détaillées des points de vigilance surveillés par le SM

L'accès à ces données publiques et la restitution de ces analyses est une question sur laquelle la commission Observation a débattu. Elle propose que le tableau de bord de l'observatoire soit accessible par internet comme c'est le cas pour Lot Tourisme. Également dans le souci d'accessibilité aux données publiques et de mobilisation des acteurs locaux sur le projet grand site, la commission propose d'instituer une réunion publique annuelle sur le sujet de l'observation du site. Elle pourrait se tenir à l'automne, aborder le bilan provisoire de la saison sous différents angles sur la base du tableau de bord, pour favoriser un temps d'échange et de partage autour des questions que ces chiffres peuvent apporter.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- valide les champs d'observation du tableau de bord,
- approuve l'organisation d'une réunion publique spécifique à l'observatoire du site.

Dans le cadre de l'observatoire, et de la stratégie de préservation du site, deux agents du syndicat et un de l'office du tourisme ont récemment participé au séminaire consacré à la gestion de la fréquentation dans les sites patrimoniaux organisé par le ministère du tourisme et le réseau des grands sites de France. Ce fut

l'occasion de découvrir des expériences inspirantes de gestionnaires de site et de constater que Rocamadour n'a pas à rougir du travail accompli, bien au contraire.

* * *

2.3 Schéma d'interprétation

Signalétique interprétative et application mobile : suivi des actions

Pour ce qui de la signalétique interprétative, le maître d'œuvre a dû revoir ses propositions pour plus de simplicité et d'intégration à l'existant. Un délai supplémentaire avait été accordé. Cet avant-projet retravaillé et l'estimatif financier correspondant ont été présentés au comité technique le 6 avril dernier. L'estimation s'élève à 121 000 € HT à ce stade de la conception, ce qui est bien moindre que l'enveloppe estimée au stade du schéma d'interprétation.

Le demande d'autorisation de travaux présentée en commission départementale des sites et paysages le 3 mai dernier a été validée à l'unanimité. Nous restons dans l'attente de l'avis du Ministère.

Le temps de l'instruction du dossier par les ministères de l'environnement et de la culture, l'équipe de maîtrise d'œuvre et le groupe de travail avance sur le fond (rédaction des contenus, choix ou conception d'iconographie, test du dispositif sonore à conduction osseuse).

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil pour lancer la consultation, une fois l'autorisation de travaux délivrée et le projet affiné (phase PRO DCE).

Pour ce qui est de l'application mobile Circuits Lot et Dordogne, le groupe de travail associant le Département, l'ADT, le PNR, le SMGS et l'OT a abouti comme prévu initialement. Les circuits du moulin du saut et de Rocamadour seront en ligne d'ici quelques jours. Le circuit ENS des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou sera disponible sur l'application d'ici cet automne.

Une réunion publique organisée avec le PNR et le Département pour échanger autour des outils d'interprétation en projet sur le territoire de Rocamadour et des vallées de l'Ouyse et Alzou. Venus de Gramat, Couzou, Calès, Lacave et Rocamadour, les participants ont pu constater que l'actualité était riche et réagir sur les esquisses.

* * *

Valorisation du site : propositions

Equipe et élus partagent le constat que l'engagement sur le long terme des 3 collectivités associées au sein du syndicat est peu valorisé à ce jour. De même, il apparaît nettement que les missions du syndicat mixte sont peu claires et que les actions menées dans le cadre de la démarche Grand Site manquent de visibilité.

En complément du site internet de l'OT (qui offre des informations pratiques pour le visiteur et le guide dans sa découverte), et du site de la mairie (conçu pour faciliter les démarches des administrés), il est important d'apporter sur internet une visibilité aux actions menées par le syndicat. D'autres outils de communication, comme une newsletter, sont envisageables pour informer, sensibiliser, mobiliser, rassembler, et surtout valoriser l'investissement sur le long terme des collectivités autour de ce projet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- approuve l'engagement de ce plan de communication, en concertation avec les partenaires et en complément des communications institutionnelles,
- valide l'enveloppe de 5 000 € pour qu'un prestataire crée l'identité visuelle du syndicat mixte et du projet grand site.

* * *

2.4 Infrastructures d'accueil

Sanitaires publics

En complément des services créés dans le cadre des travaux des parkings et des espaces publics, il est à noter que depuis trois mois, le sanitaire à lombricomposteur est en place sur le parking du Garroustié. On espère ainsi une meilleure satisfaction de la part des clients stationnant sur ce parking.

Arceaux vélos

De même, un complément en arceaux à vélos est en vue pour accueillir dans les conditions optimales les cyclistes attendus plus nombreux notamment avec la valorisation de la véloroute la Vagabonde. Les arceaux ont été fabriqués en régie par un agent municipal, seront posés en régie. Les emplacements sont à l'étude avec l'aide de Lot tourisme et du CAUE.

Bornes de recharges de véhicules électriques

Le syndicat mixte avait en 2018 dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de l'Hospitalet, participé à l'investissement pour une station de recharge de véhicules électriques (2 bornes de recharge accélérée pour favoriser la rotation dans la journée).

Quelques hébergeurs sur ou aux alentours du site ont également investi dans ce type d'infrastructure. Mais le maillage du territoire, de par le nombre d'excursionnistes qui viennent sur le site, pourrait être complété avec une station supplémentaire au cœur du site.

Les gaines à cet effet ont été posées dans le cadre des travaux de requalification du parking du château en 2019. Il est désormais juridiquement possible dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Energie Lot de positionner des bornes de recharges du réseau Reveo sur un parking payant. Le parking du château, ou dit des ascenseurs, apparaît comme le plus adapté pour accueillir une deuxième station de recharge.

Pour l'installation de 5 bornes, sur une zone peu stationnée à ce jour, Territoire Lot Energie serait maître d'ouvrage, et une participation à l'investissement du Syndicat mixte à hauteur de 3 000 € serait nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- approuve l'engagement d'une étude pour la création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'énergies Lot, sur le parking P2 du château
- autorise la présidente à signer la convention de participation avec Territoire d'énergies Lot, et à engager la participation à cet investissement à hauteur de 3 000 euros,
- décide d'inscrire au budget annexe des parkings cette subvention exceptionnelle d'équipement (article D6742 - en section de fonctionnement) dans le cadre de la décision modificative n°1.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Décision modificative n°1 au budget principal

Il est proposé de dédier une enveloppe de 5 000€ (article 2031-opération 152) à la création de l'identité visuelle du Projet grand site, une enveloppe de 10 000€ (article 2031- opération 151) pour engager le travail sur la requalification des façades commerciales. Pour assumer ces dépenses supplémentaires, l'enveloppe dédiée au schéma d'interprétation (article 2315- opération 136) est réduite de 15 000€.

De même, il y a lieu d'ajuster les crédits d'amortissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 1 821.53 € | | | |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 1 821.53 € | | | |
| D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp | | 1 821.53 € | | |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section | | 1 821.53 € | | |
| Total | 1 821.53 € | 1 821.53 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 21318 : Autres bâtiments publics | | 20 743.20 € | | |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | | 20 743.20 € | | |
| D 2031-151 : Requalification façades commerci | | 10 000.00 € | | |
| D 2031-152 : creation espace web | | 5 000.00 € | | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | | 15 000.00 € | | |
| D 2315-136 : Schéma d'Interprétation | 15 000.00 € | | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 15 000.00 € | | | |
| R 28051 : Concessions et droits similaires | | | | 244.80 € |
| R 28152 : Amort.installation de voirie | | | 10 395.47 € | |
| R 28158 : Amort. autres matériels techniqu | | | 88.51 € | |
| R 281738 : Autres constructions | | | | 697.68 € |
| R 281752 : Amort. installation de voirie | | | | 10 395.47 € |
| R 28183 : Matériel de bureau informatique | | | | 967.56 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section | | | 10 483.98 € | 12 305.51 € |
| R 2031 : Frais d'études | | | | 20 743.20 € |
| TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales | | | | 20 743.20 € |
| R 10222 : FCTVA | | | 1 821.53 € | |
| TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves | | | 1 821.53 € | |
| Total | 15 000.00 € | 35 743.20 € | 12 305.51 € | 33 048.71 € |
| Total Général | | 20 743.20 € | | 20 743.20 € |

Le conseil syndical approuve la DM1 au budget principal 2023.

* * *

3.2 Décision modificative n°1 au budget annexe des parkings

Il y a lieu d'inscrire 24 700 € à l'article DF 673 pour rembourser les approvisionnements de caisses de 2020 et 2021 non comptabilisés jusqu'à présent.

Pour soutenir l'installation de bornes de recharges de véhicules électrique sur le parking du château, il est proposé d'inscrire 3000€ à l'article D6742 – subvention exceptionnel d'équipement.

Les recettes (article 706) sont abondées de 27 700€ pour équilibrer le budget.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 673 : Titres annulés (exercice antér.) | | 24 700.00 € | | |
| D 6742 : Subv. except. d'équipement | | 3 000.00 € | | |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | | 27 700.00 € | | |
| R 706 : Prestations de service | | | | 27 700.00 € |
| TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar | | | | 27 700.00 € |
| Total | | 27 700.00 € | | 27 700.00 € |
| Total Général | | 27 700.00 € | | 27 700.00 € |

Le conseil syndical approuve la DM1 au budget annexe des parkings 2023.

* * *

Point n°5 : Questions diverses

Piétonnisation

L'arrêté réglementant la circulation sur la promenade de la corniche a été pris début Mars, la circulation en sens unique sera à présent interdite (sauf aux riverains) de 11h à 17h lors des vacances scolaires du printemps, de l'été et de la Toussaint.

Un recours gracieux a été déposé par l'avocat de M. T.Mejecaze contre l'arrêté municipal réglementant la circulation sur la promenade de la corniche. Pas de nouvelles suite à la réponse apportée par madame le maire avec l'appui d'un avocat.

Occupation du domaine public et respect enseignes, devantures commerciales

Partant du constat que la situation est contradictoire avec l'image souhaitée pour le site, le conseil municipal a, par le biais d'une circulaire, enjoint les commerçants à participer à la requalification du paysage et à la préservation de l'identité des lieux. L'accent est mis pour cette saison sur le respect des règles d'occupation du domaine public, l'équipe du syndicat mixte collabore avec les services municipaux sur ce dossier.

Le conseil municipal a également affiché sa volonté de travailler d'ici la saison 2024 à la mise en conformité avec le code de l'environnement concernant les enseignes et publicités. Il s'agit d'un lourd travail à engager, d'autant plus complexe que l'État à partir de 2024 ne sera plus compétent.

Le CAUE serait mobilisé pour nous accompagner dans la refonte de la charte des devantures commerciales et pour sa mise en œuvre avec des conseils personnalisés. En complément de l'aide du CAUE, il y a lieu de s'appuyer sur une approche juridique solide et de faire intervenir un médiateur pour mener la concertation et caler la communication sur ce sujet. Il est proposé de s'adjoindre les services d'un consultant juridique et d'un médiateur ou animateur.

Il est proposé au conseil syndical :

- de valider l'engagement de cette opération requalification des façades commerciales,
- d'inscrire une ligne budgétaire à cet effet au budget principal pour un montant de 10 000 €.

Accueil du président du Réseau des grands sites de France

Les élus ont accueilli M. Villaret le 12 Mai dernier à Rocamadour. Il a pu découvrir le travail réalisé dans le cadre du projet grand site et répondre aux questions des élus du syndicat mixte sur les perspectives de labellisation grand site de France. Il a témoigné des implications pour les élus et le territoire que représente une telle démarche.

Ces échanges constituent une première étape de la réflexion sur la démarche de labellisation. Il est proposé que les élus participent aux prochaines rencontres annuelles des Grand Sites de France qui se tiendront en octobre prochain pour poursuivre les discussions avant que le syndicat mixte ne se positionne.

* * *

La secrétaire

Mme Caroline Mey-Fau

La présidente

Mme Dominique Lenfant